Pernes-les-Fontaines

# Réunion publique

## RÉVISION ALLÉGÉE N°2
## DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RECONVERSION DE L'ANCIENNE CARRIÈRE DE LA MACHOTTE EN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

**JEUDI 5 MAI 2022 À 18H**

**CENTRE CULTUREL LES AUGUSTINS**
**SALLE DANIEL SORANO**

*PL. LOUIS GIRAUD, 84210 PERNES-LES-FONTAINES*

INTRODUCTION

# ◉◉◉ Déroulé de la réunion

- Localisation du projet
- Pourquoi un projet sur ce site ?
- Intérêts, fonctionnement et obligation d'une centrale photovoltaïque au sol
- Détails du projet
- Les conséquences sur le Plan Local d'Urbanisme

Les Pernes Fontaines

LE PROJET

- Surface totale d'implantation d'environ 5 hectares.
- Puissance totale « installable » de 4,9 MWc.
- Energie produite annuellement : 7,4 GWh
- Une production pour environ 5000 habitants.

Les Pernes Fontaines

# LOCALISATION DU PROJET

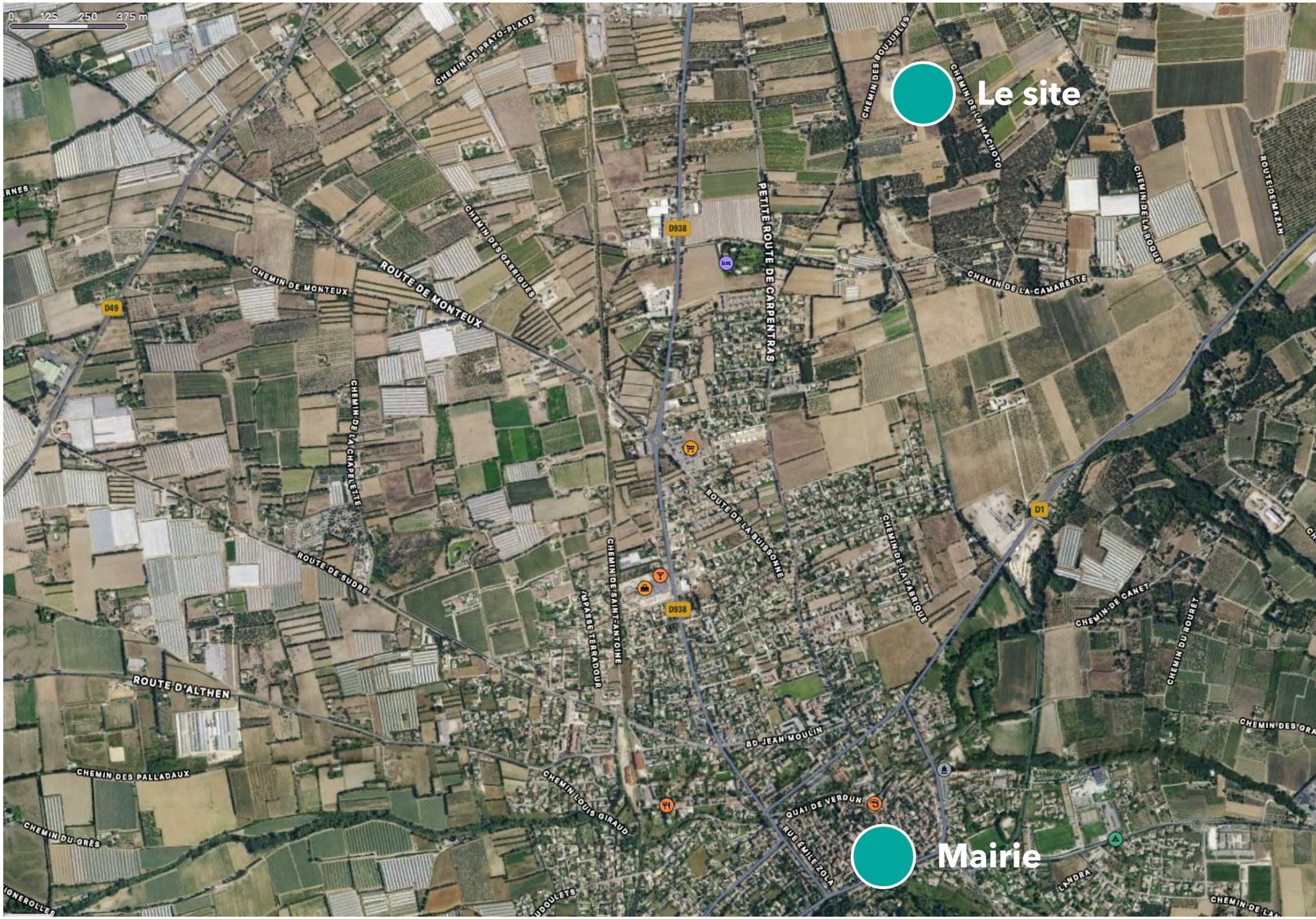


Pernes les Fontaines

# LOCALISATION DU PROJET

Pernes les Fontaines

LOCALISATION DU PROJET

- Ancienne Installation de Stockage de Déchets Inertes, anciennement exploitée comme carrière par la société BRIES TP, en cours de fermeture.
- Actuellement en friche

Pernes les Fontaines

# LOCALISATION DU PROJET

Pernes les Fontaines

POURQUOI UN PROJET SUR CE SITE ?

# ◉◉◉ Extraits du SCOT 2020 – Bassin de vie d'AVIGNON

4.6 Objectif 11 : Réduire la consommation énergétique et la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles

4.6.2 Développer les énergies renouvelables, mais en encadrant leur implantation

**L'objectif est de privilégier l'implantation des panneaux photovoltaïques :**

- (…)
- **sur les sites sans enjeu agricole ou paysager constituant des « points noirs paysagers », en veillant à ne pas aggraver leur impact négatif : décharges, centres d'enfouissement technique, carrières en exploitation ou à réhabiliter…** Ces dernières représentent un faible potentiel sur le territoire du SCoT puisque la plupart sont déjà remblayées ou sont mal exposées au regard de l'ensoleillement. **Sur le territoire du SCoT, la commune de Pernes les Fontaines semble disposer d'un potentiel intéressant.** Néanmoins, ces espaces étant souvent réinvestis par une biodiversité intéressante, l'implantation d'un tel projet ne devra pas remettre en cause cette richesse.

Pernes les Fontaines

## ◉◉◉ Extrait du PADD *Projet d'Aménagement et de Développement Durable*

**6.2.3. Remettre en état les anciennes gravières pour créer des espaces de pêche ou des remises en culture**

- **« certains espaces peuvent également être reconvertis pour la création de lieux de production d'énergie propre, tel que le photovoltaïque ».**

POURQUOI UN PROJET SUR CE SITE ?

## ◉◉◉ Servir localement

- <u>Produire localement de l'électricité renouvelable</u>

L'équivalent de 5000 habitants sur la base de la consommation moyenne d'un foyer français (4 770kWh/an)

- Versement des retombées fiscales aux différentes collectivités selon les taux réglementaires en vigueur

- Participer aux grands défis de la lutte contre le changement climatique en adéquation avec la politique nationale dans le domaine des énergies renouvelables et du PPE (Programmations pluriannuelles de l'énergie)

- Permettre à la communauté d'agglomération et à la commune d'être en adéquation avec les orientations données par le SCOT 2020 du bassin d'Avignon

les Pernes Fontaines

# ◉◉◉ INTERETS – FONCTIONNEMENT - OBLIGATIONS

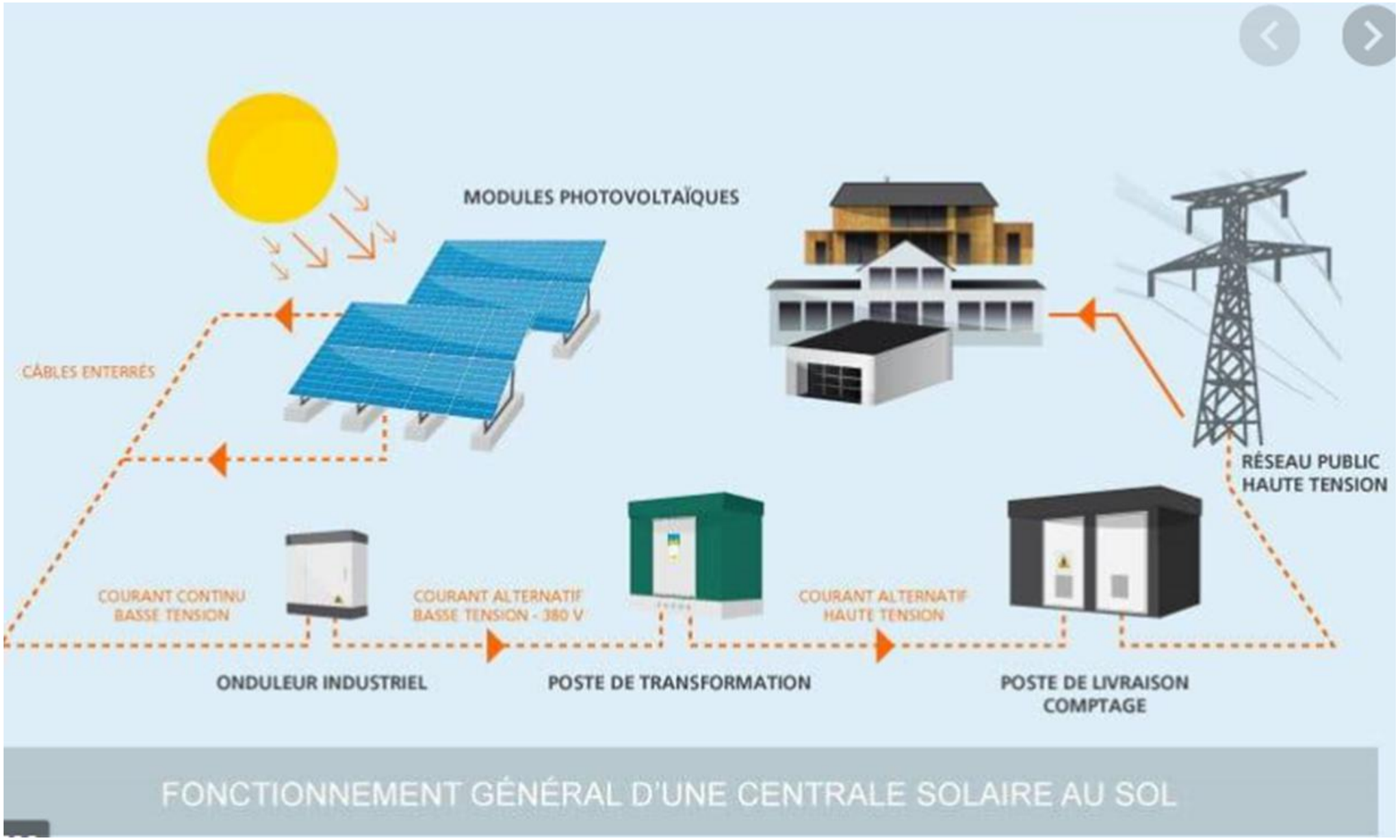


Les Pernes Fontaines

# ◉◉◉ INTERETS – FONCTIONNEMENT - OBLIGATIONS

**PROCÉDURES APPLICABLES AUX INSTALLATIONS AU SOL EN DEHORS DES SECTEURS SOUMIS À UNE PROTECTION PARTICULIÈRE**

250 kWc

3 kWc

| Puissance crête de l'installation | Procédure |
|---|---|
| SUPÉRIEURE À 250 kWc | √ Permis de construire[21]<br>√ Étude d'impact[22]<br>√ Évaluation des incidences Natura 2000[30]<br>√ Enquête publique[23]<br>√ Autorisation d'exploiter si la puissance est supérieure à 4,5 MWc[24]<br>√ Déclaration si la puissance est supérieure à 250 kWc et jusqu'a 4,5 MWc[25] |
| SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 3 kWc ET INFÉRIEUR OU ÉGALE À 250 kWc (QUELLE SOIT LEUR HAUTEUR) | √ Déclaration préalable[26]<br>√ Réputée déclarée[27] au titre de l'exploitation de la production électrique<br>√ Évaluation des incidences Natura 2000 (si figure sur une liste locale) |
| INFÉRIEURE À 3 kWc ET DONT LA HAUTEUR MAXIMALE AU-DESSUS DU SOL PEUT DÉPASSER 1,80 M | √ Déclaration préalable[26]<br>√ Réputée déclarée[27] au titre de l'exploitation de la production électrique<br>√ Évaluation des incidences Natura 2000 (si figure sur une liste locale) |
| INFÉRIEURE À 3 kWc ET DONT LA HAUTEUR MAXIMALE AU-DESSUS DU SOL NE PEUT PAS DÉPASSER 1,80 M | √ Dispensée de formalités au titre du code de l'urbanisme, sauf si implantée dans un secteur sauvegardé dont le périmètre est délimité ou dans un site classé[28]<br>√ Réputée déclarée[27] au titre de l'exploitation de la production électrique<br>√ Évaluation des incidences Natura 2000 (si figure sur une liste locale) |

Les Pernes Fontaines

# ◎◎◎ LES INSTALLATIONS ENVISAGEES

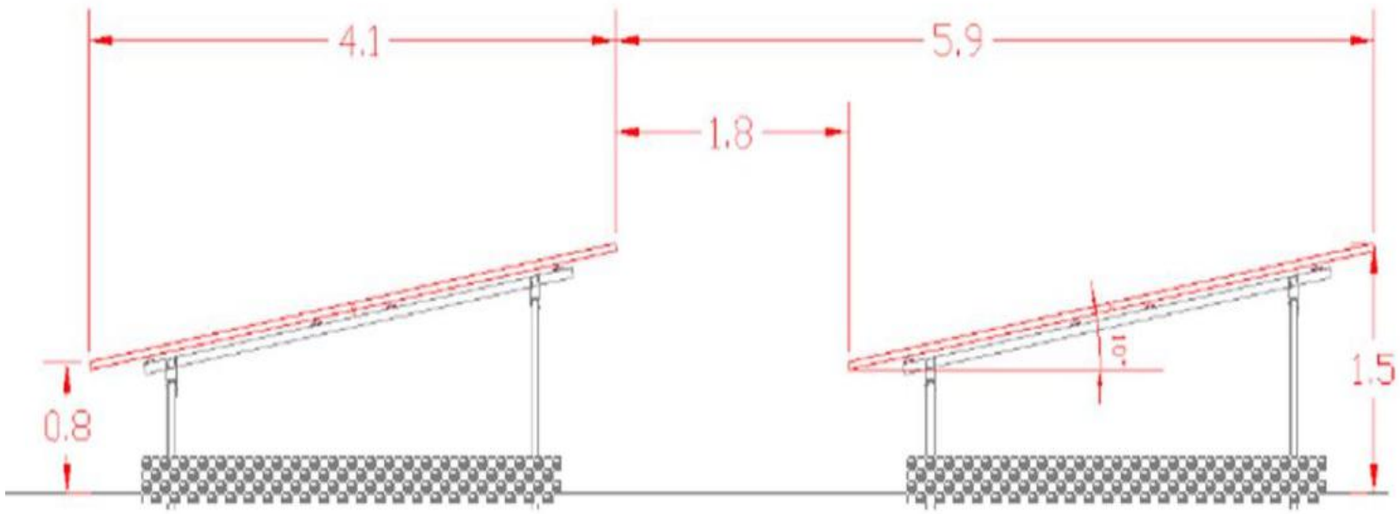


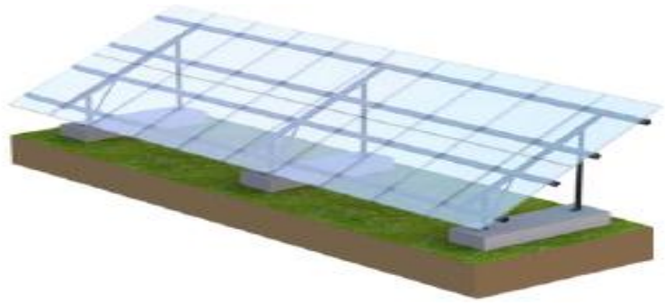

- La hauteur des panneaux sera de 1,5 m maximum par rapport au terrain en place. Ainsi, les impacts visuels sont limités *(terrain en contrebas + talus existants et conservés)*

- Afin d'assurer la stabilité de l'ensemble, il est envisagé d'installer les panneaux sur des pieux battus.

- Le raccordement de la centrale est à proximité du site

- Les câbles seront enterrés

- La totalité du site sera clôturée et entourée d'une haie et surveillée

# ◎◎◎ INTEGRATION PAYSAGERE DESIGN ET AMENAGEMENTS

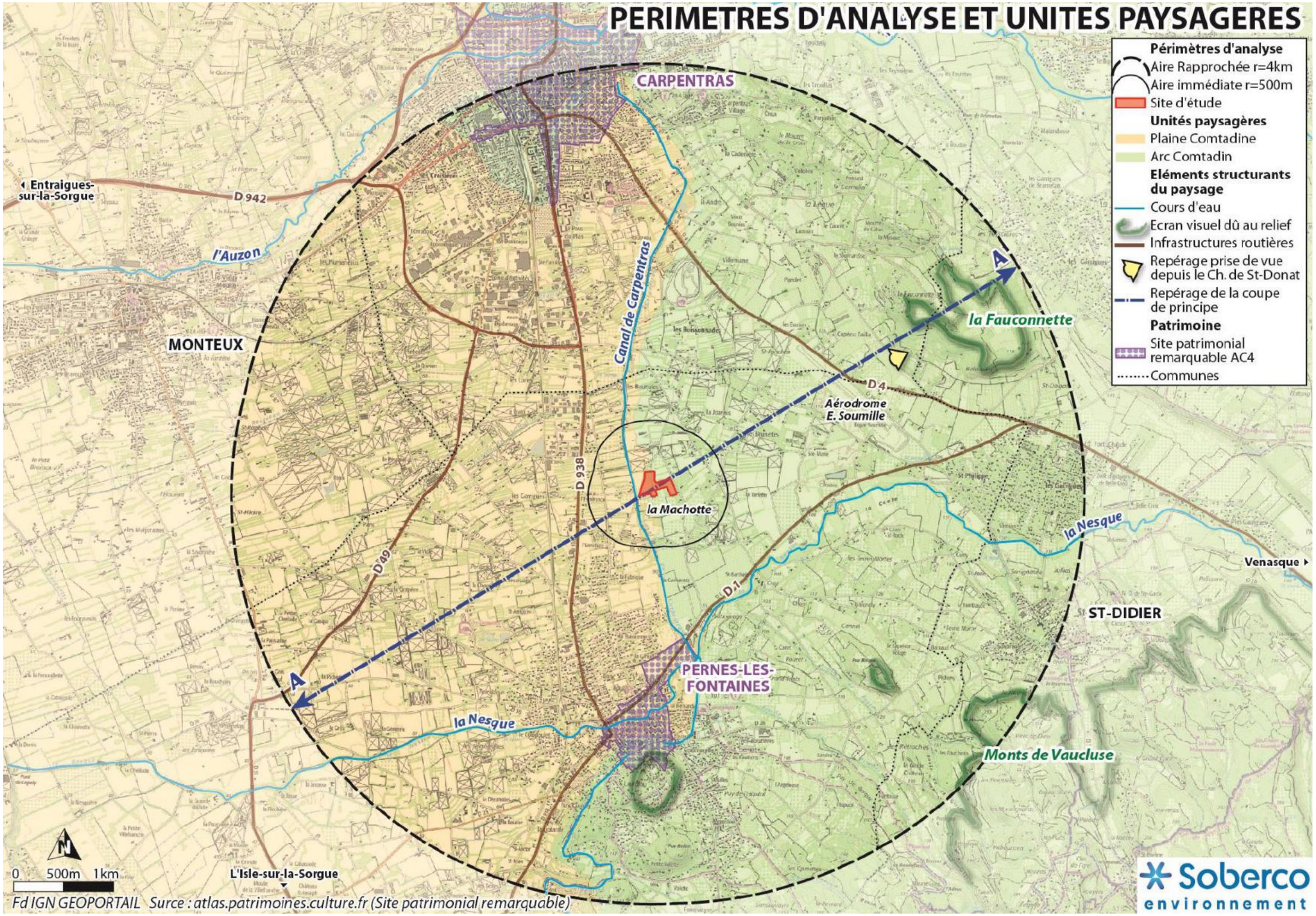

# ◎◎◎ INTEGRATION PAYSAGERE DESIGN ET AMENAGEMENTS

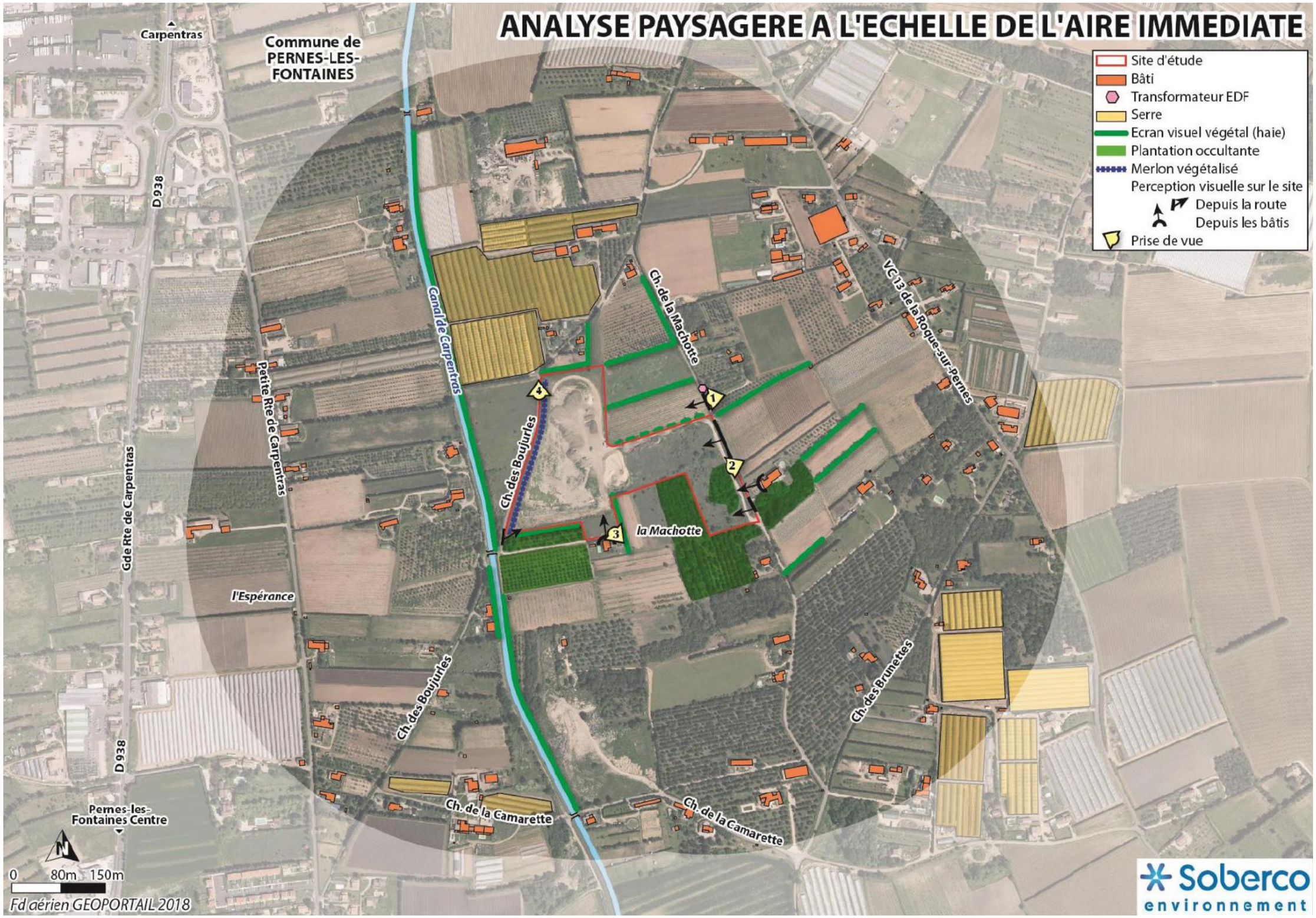


Pernes les Fontaines

# ◉◉◉ LE PROJET ET SON ENVIRONNEMENT

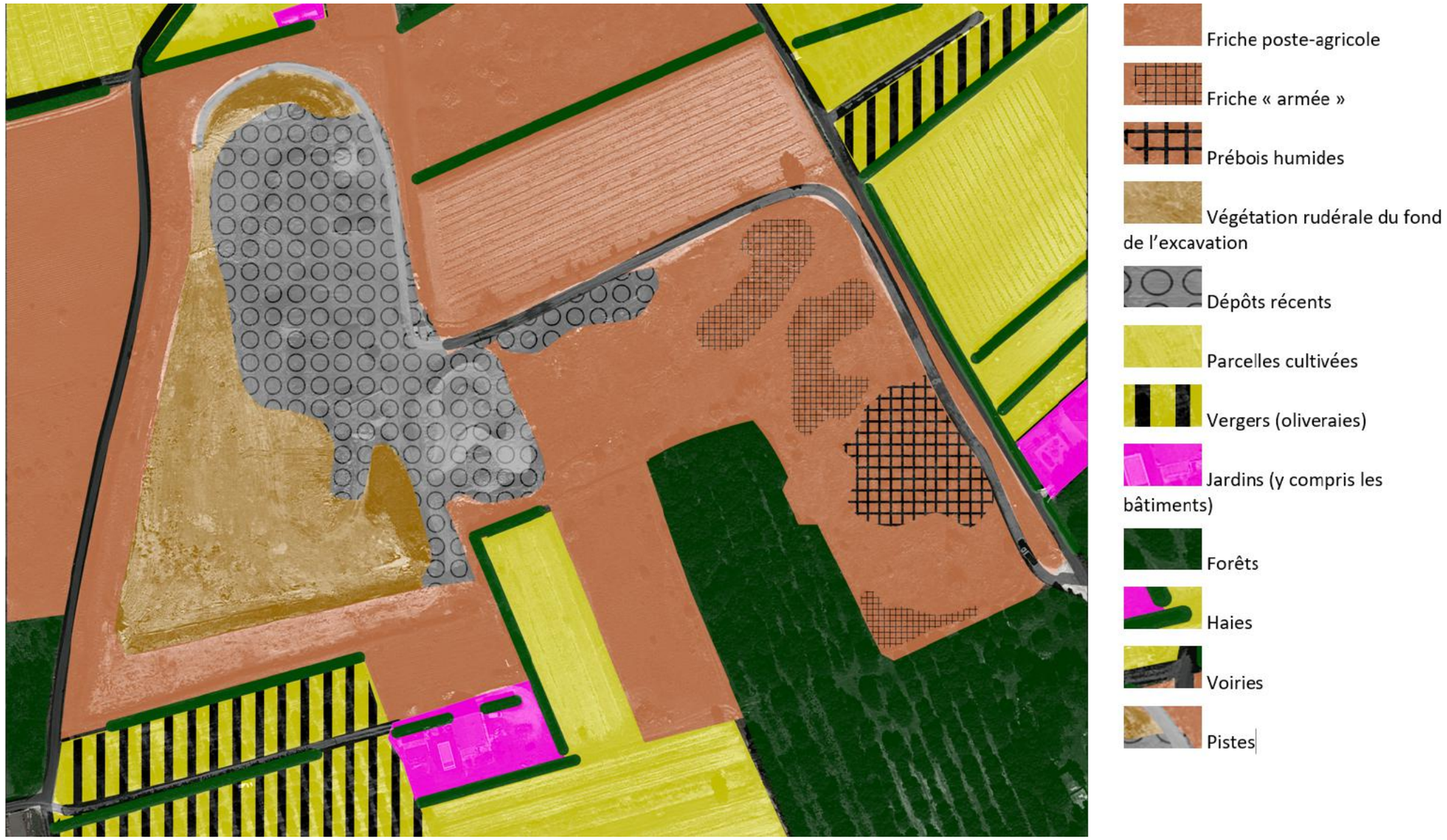


11 types d'habitats naturels principaux recensés

**Enjeux globaux faibles**

Les Pernes Fontaines

# ◉◉◉ LE PROJET ET SON ENVIRONNEMENT

- **Enjeux globaux faibles**

- 1 site d'espèce protégée : L' anémone couronnée. Le positionnement de cette espèce permet de l'éviter.

- Plusieurs espèces invasives ou envahissantes « EVEE » dont la figue de barbarie, la stramoine et le févier d'Amérique, ainsi que le pyracantha, la canne de Provence

Févier d'Amérique, figue de Barbarie, Stramoine

Anémone Couronnée

# ◎◎◎ LE PROJET ET SON ENVIRONNEMENT

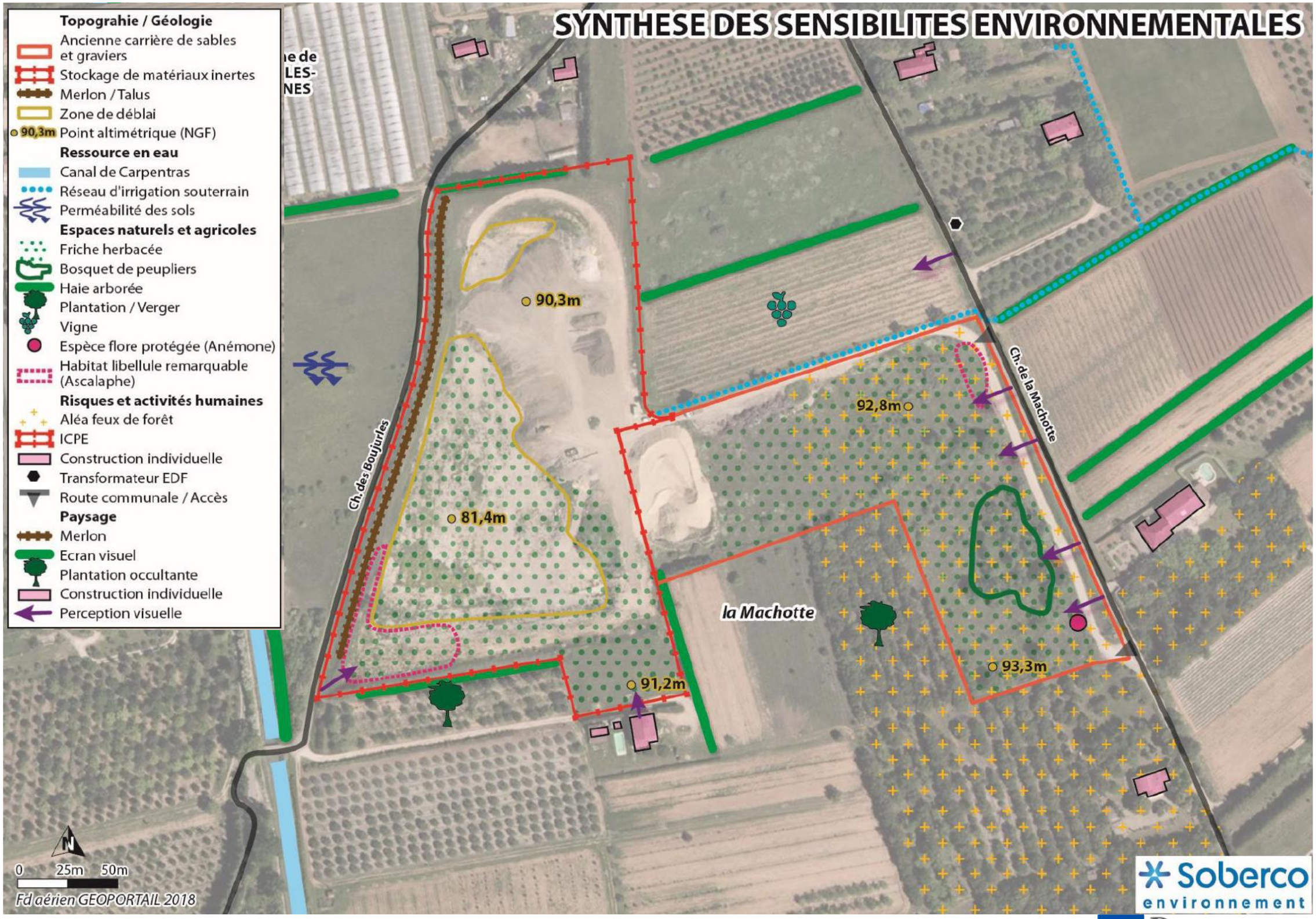

# LE PROJET ET SON ENVIRONNEMENT

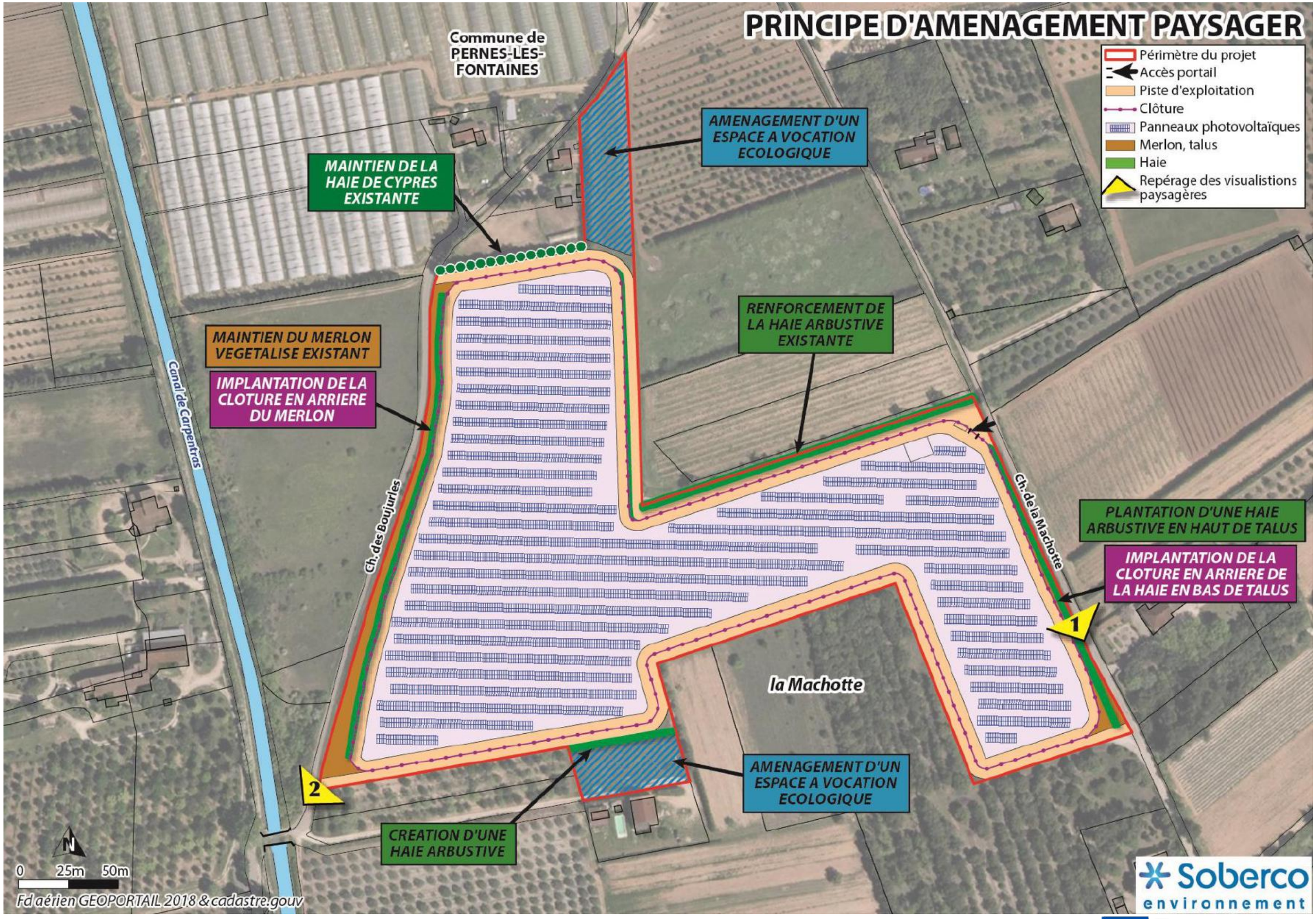

# ◉◉◉ LE PROJET *vue depuis chemin de la Machotte*

Les Pernes Fontaines

# ◉◉◉ LE PROJET *vue depuis chemin des Boujurles*

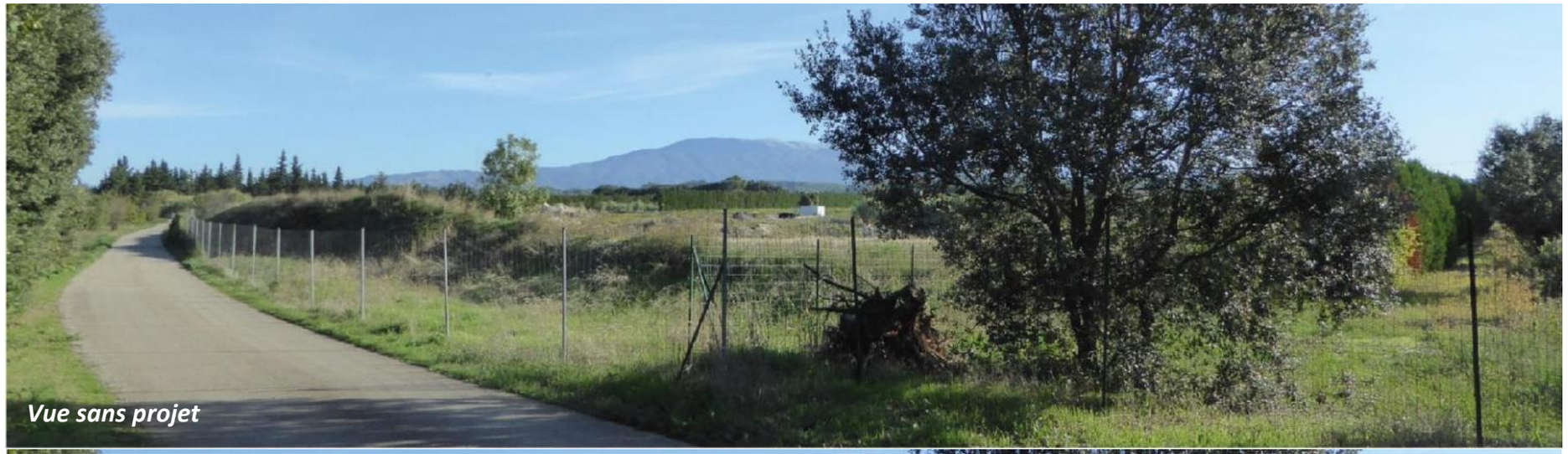

Les Pernes Fontaines

# ◉◉◉ LES CONSEQUENCES SUR LE PLU

**Site en zone agricole**

Les Pernes Fontaines

# ◉◉◉ LES CONSEQUENCES SUR LE PLU : *Révision allégée n°2*

**Délibération du conseil municipal**

**Etudes & évaluation environnementale**

**Concertation avec la population**

**ARRET du projet**

**Consultation des Personnes Publiques Associées & Réunion d'examen conjoint**

**Enquête publique**

**Modifications éventuelles du projet**

**APPROBATION de la révision allégée n°2 du PLU**

# ◎◎◎ LES CONSEQUENCES SUR LE PLU

**Création d'une zone Npv1 avec son règlement associé** *(en cours d'élaboration)*

◉◉◉ Merci de votre attention !

Pernes les Fontaines